CINQ SOUS LE NUMERO

ONZIEME ANNEE No 21

Harriet Irving Library
University of New Brunswick

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.

Fredericton, N. B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. JUIN 5 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

Nos Jeunes Gens

La jeunesse s'en va, la jeunesse se perd.

Tel est le cri de tous ceux que préoccupe l'état moral de notre peuple, surtout dans les villes.

Les jeunes gens ont toujours aimé à s'amuser, c'est entendu. Mais le progrès moderne prodigue tellement les occasions de péché, la sollicitation devient si audacieuse, que les freins ordinaires ne sont plus suffisants.

Tout s'enchaîne pour émousser les scrupules, pour aiguillonner la passion. Ce sont les images, les lectures, les théâtres, les conversations d'usine et d'atelier, puis c'est le sans-gêne de la femme moderne, et finalement ce sont les maisons de plaisirs. Des compagnies puissantes comptent sur la perversion de la jeunesse pour s'enrichir à millions, elles y travaillent comme à n'importe quelle entreprise finansière ou commerciale.

En se départant de sa pudeur et de sa réserve, la femme, même honnête, a préparé le glissement de la jeunesse. Le grand malheur d'aujoud'hui, c'est que l'homme ne respecte plus la femme, parce que la femme ne cherche plus à se faire respecter. On ne se gêne plus avec celles qui font tant d'avances et qui suppriment toutes leurs protections.

La jeune fille se confie au premier venu, sort seule avec n'importe qui, se livre à toutes les danses, tolère toutes les familiarités, se présente, vous savez dans quel accoutrement, avec quelle liberté d'allure et de langage. Dans ces conditions, pourquoi le jeune homme se gênerait-il?

C'est là un fait extrêmement grave qui doit préoccuper les bons citoyens comme il préoccupe le clergé.

Le jeune homme se laisse entrainer à ses désirs avec une facilité alarmante. On trouve des routiniers du vice qui n'ont pas encore vingt ans, qui en ont à peine dix-huit, parfois qui n'en ont que seize. Il y a probablement moins de jeunes ivrognes qu'autrefois, mais les jeunes débauchés se multiplient lamentablement.

Et ces jeunes gens ne prient pas ou prient si mal!

Pourtant, on ne les néglige pas. La plupart ont fréquenté l'école des Frères ou des Soeurs; depuis qu'ils ont quitté l'école, on fait pour eux plus qu'on ne faisait autrefois. Malgré les charges de leur ministère, les prêtres s'efforcent, dans les grandes villes, de donner aux jeunes gens des instructions pour eux, une retraite annuelle; parfois on leur ouvre des salles de jeux, on leur organise des amusements.

Hélas! Quand on compte ceux qui profitent de ces moyens de salut, on constate l'irréligion d'une partie considérable de notre jeunesse. Nos jeunes gens s'ennuient à l'église; ils n'apportent par de livre pour aider leur dévotion; souvent ils n'ont pas de chapelet; eux qui ont tant besoin de la communion, ils communient peu. Comment pourraient-ils résister dans de telles conditions? Bientôt ils se permettent de manquer la messe, puis plusieurs n'y viennent plus, ne font pas leur pâques.

Nous recommandons sérieusement notre jeunesse à la vigilance des parents, au zèle de toutes les âmes apostoliques, aux prières de tous nos lecteurs. La situation est grave, extrêmement grave.

"La Semaine Religieuse."

Est-Il Permis de Lire La Bible?

L'expérience a montré que si la lecture de la Bible est laissée sans surveillance à chaque individu, elle produit plus de mal que de bien; aussi l'Egilse a posé des conditions pour qu'il soit permis aux fidèles de lire l'Ecriture Sainte.

Toutes les traductions en langue nationale, française, anglaise, allemande, italienne, portugaise, etc., même si ces traductions sont faites par des hommes catholiques et bien intentionnés, sont absolument défendues à moins qu'elles n'aient été approuvées auparavant par le Siège apostolique ou imprimées sous la surveillance et avec l'approbation des Evêques, et qu'elles soient accompagnées de notes et de commentaires puisés dans les Pères de l'Eglise et dans les écrivains savants et catholiques.

Il y a donc deux conditions requises pour que la lecture de la Bible, en sa langue maternelle, soit permise. Que la Bible soit approuvée par le Saint-Siège ou par les Evêques ce que l'on peut constater en regardant les premières pages. D'ordinaire on trouve ces mots: Imprimi potest, ou nihil obstat, avec la signature de l'Evêque

L'autre condition pour que la lecture de la Bible soit permise, c'est que la traduction que l'on veut lire porte des notes et des commentaires tirés des PP. de l'Eglise et des auteurs catholiques. Cela ne veut pas dire que toutes les notes citent des textes des Pères de l'Eglise, mais bien que la plupart des explications soient de ces interprètes officiels de l'Eglise. Il peut y avoir des explications géographiques, archéologiques, etc, qui ne regardent ni la foi, ni les moeurs.

Sont défendues toutes les traductions faites par des auteurs qui ne sont pas catholiques, quelle que soit la langue qu'ils emploient. et surtout, les traductions des Sociétés bibliques, condamnées à maintes reprises par l'Eglise.

Une Bible que nous pouvons recommander à nos lecteurs est celle du P. Crampon, sulpicien.

A. B.

"La Semaine Religieuse."

Quiconque ne fait rien, ne vaut rien.

LA CONVENTION PROVINCIALE DES CHEVALIERS de COLOMB

TENUE A FREDERICTON, N.B., LE 27 MAI

Les neufs conseils de la province du N. B., des Chevaliers de Colomb, se réunissaient en convention annuelle, le 27 courant, à Fredericton, la capitale provinciale.

Les officiers suivants assistaient: Le député d'Etat, M. B.-A. Bourgeois, de Moncton, l'ex député d'Etat, Dr W.-P. Broderick, St Jean; secrétaire d'Etat F.-J. McDonald St Jean; trésorier H.-J. Dubé, de Campbellton; Introducteur, W.-A. Skidal, de Chatham; le député de district, E.-J. Henneberry, de St Jean; le député de de district, T.-J. McElroy, de Campbellton.

Les nepf conseils représentés à cette convention étaient: Woodstock, Grand Falls, Edmundston, Campbellton, Bathurst, Chatham, Moncton, St Jean et Fredericton. Ces conseils étaient représentés par les délégués suivants: —Woodstock, R.-C. Tait; G.-C., L.-M. Moore ex, G.C.; Grand Falls, J.-B. Powers, G.C., et W.-V. Powers; Edmundston, Max.-D. Cormier, ex G.C. et Martin Thériault, G.C.; Campbellton, L.-E. Renault et Sherman, W. Firlotte; Bathurst, E.-J. LeBlanc, G.C. et H.-W. Melanson, ex G. C.; Chatham W.-F. Cassidy, G. Moncton, Charles O'Neil et R.-C. et A.-P. Williams, ex G.C.; A. Fréchet; St Jean J.-L. Suqrue G.C.; Fredericton, E.-J. Cormier, G.C. et W.-E. Farrell ex G.C.

A l'ouverture de la convention, il y a eu grande messe par le Rév Melligan, un membre et chapelain des Chevaliers de Colomb, à l'église St Dunstan. Un éloquent sermon fut prêché par le Très Rév Père Carney. Après avoir fait un récit clair de la chevalerie, il parla des devoirs religieux, sociaux et politique des Chevaliers de Colomb. Il énuméra aussi les qualités que doit avoir un Chevalier de Colomb, le travail que les Chevaliers sont appelés à faire afin de faire grandir la société,etc.

Un grand nombre de personne y assistait en plus des délégués et des membres du conseil de Fredericton.

La convention eut lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Carleton, sous la présidence du Député d'Etat, M. Bliss Bourgeois de Moncton. Il fit appel de bienvenu à son honneur le Maire R.-L. Phillips et aux délégués, qui étaient présents à l'ouverture de la session.

Le maire Phillips se leva ensuite une cordiale bienvenue aux délégués et au nom de la ville souhaite bienvenue aux visiteurs. Il référa aux occasions auspicières de la ville de Fredericton qui se prête si bien à ces réunions, vu sa situation géographique, etc., la température printannière faisait de la ville un esort des plus attrayants.

L'ex, Député d'Etat, le Dr W.-P. Broderick de St Jean, au nom des délégués réunis, remercia chaleureusement son honneur le maire de Fredericton pour sa présence et pour l'expression de ses bons souhaits. Le Dr Broderick qui pendant vingt ans, résida à Fredericton, où il prétend avoir passé les meilleurs jours de sa vie, sut trouver de bons mots à l'adresse des citoyens de la capitale provinciale. A une heure on résuma le programme des affaires de la convention pour la séance de l'après-midi.

"L'Acadien."

LES AMENDEMENTS A LA LOI DE L'IMPOT DU REVENU SONT VOTES

L'EXEMPTION DE TAXE SUR LE REVENU PORTE DORENAVANT SUR $500 PAR ENFANT.

L'HON. M. ROBB DONNE DES RENSEIGNEMENTS

CHIFFRES APPROXIMATIFS DES REDUCTIONS DE RECETTES PROVENANT DES REDUCTIONS NOUVELLES DE TAXES.

Ottawa, 28.— La Chambre a voté, hier soir, les deniers amendements à la loi de l'impôt sur le revenu. Ces amendements portaient sur la réduction de 6 à 5 pour cent de la taxe des ventes, l'augmentation de la liste des exemptions de l'impôt, et une diminution de 50 pour cent sur certains articles. L'amendement portant de $300 à $500 par enfants l'exemption de l'impôt du père de famille a aussi été voté hier soir.

La discussion fut longue sans être acrimonieuse, comme la veille. M. W.-C. Wood, député de Brand, lut plusieurs rapports de journaux où il est dit que certaines compagnies n'ont pas payé l'impôt ni la taxe sur leurs revenus. Le député de Brand déclara qu'il avait lui-même communiqué avec le très honorable M. Fielding à ce sujet.

L'honorable M. Robb, qui agit comme ministre intérimaire des finances, répondit à M. Wood en disant que sur les recommandations du député de Brand, M. Fielding a fait faire une enquête par des auditeurs compétents au sujet des évaluations en question et que leur rapport a déclaré que ces évaluations étaient parfaitement équitables.

M. Robb a communiqué des statistiques concernant la diminution des revenus. Il a montré que cette diminution est due à la baisse des taxes proposée dans les amendements de la loi sur le budget. C'est ainsi que les amendements à la taxe des ventes causeront une diminution de $24,-501,000 sur le revenu. Dans cette somme sont inclus $16,000,000.00 dont le budget sera privé par suite de la diminution de 6 à 5 pour cent de la taxe des ventes.

L'honorable M. Robb donna des détails sur les pertes devant résulter de l'addition de divers articles à la liste des produits exempts de la taxe des ventes de la diminution par la moitié de la taxe des ventes sur d'autres articles.

Dans la première catégorie, les pertes seront à peu près les suivantes:—

Engrais alimentaires, $190,000; briques à feu, $10,000; moissonneuses faucheuses, $99,000; herses, bêches, $315,000; charrues, $65,000; moulins à vent, $12,000; engins portatifs, $48,000, etc.,etc.

Dans la seconde catégorie, les pertes probables sont évaluées comme suit:

Chaussures et bottes, $1,652,-000; biscuits, $454,000; végétaux en conserve $235,000; fruits en conserve, $53,000; gelées, $129,-000.

M. Robb calcule de plus que l'augmentation de l'exemption à l'impôt sur le revenu de $3000 à $500 par enfants va compter une perte de revenu de $2,000,000.

FELICITATIONS

Nos félicitations au confrère "Le St-Laurent" de la Rivière du Loup qui, avec son numéro de la semaine dernière, entre dans sa vingt-neuvième année, Succès et longue vie à notre confrère.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé $5.000.000.00
Capital payé et Réserve $4.500.000.00

325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

1o.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

2o.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar ($1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

Billet du Jeudi

EN AUTOMOBILE!

C'est l'été, un beau soir du mois de juin. La chaleur du jour fut intense, c'est pourquoi tout le monde est sur la rue pour respirer un peu de cette brise fraiche du soir.

Les plus fortunés en profitent pour un tour d'automobile dans la campagne. Les autres, ces pauvres piétons, tout en se délassant des labeurs du jour, ne peuvent retenir ce soupir d'envie en regardant ceux de leurs amis qui, en quelques heures, franchiront plusieurs milles, iront respirer à pleins poumons l'air pur de la campagne d'où s'exalent les suaves parfums de la végétation. Quel dommage que d'être destiné à vivre et à mourir piéton!

Parmi ces réprouvés de l'automobilisme, deux jeunes filles s'avancent lentement sur le vulgaire trottoir. L'expression de leur visage marque un désintéressement complet à tout ce qui les entour e. Elles ont à peine un petit salut pour le camarade-piéton qu'elles rencontrent.

Tout à coup la sirène d'une "belle machine" se fait entendre à petits coups répétés. L'auto s'arrête en frôlant les jeunes filles. C'est significatif. Un joli garçon, assis au volant, se penche vers ces demoiselles. La proposition est faite, acceptée d'amblée et la machine repart dans un ronflement du moteur. Nos désespérées de tout à l'heure sont maintenant souriantes et gaies. Où vont-elles?....elles ne le savent pas. Ont-elles averti leurs parents?.... Dieu les en garde. Quand reviendront-elles?.... Satan seul le sait. Que leur importe tout celà, ne sont-elles pas confortablement assises, trois sur un siège de deux places, dans un magnifique auto conduite par un joli garçon!

La machine file à grande vitesse. La gaité règne chez les occupants, cette gaité que procure un plaisir anticipé. Après avoir traversés plus d'un petit village, l'auto stoppe devant une salle de danse. Les quelques notes sonores de la musique "jazz" qui parviennent aux oreilles des nouveaux arrivants, les font déjà "frissonner" (expression synonyme de "jazzer"). La soirée se passe en sautillages, tourbillonnements, marches langoureuses et accolades. Le lendemain est déjà commencé lorsque l'on songe à revenir. La fraicheur du tin et le retour à la maison occasionnent des serrements de coeur. L'on s'ingénue à trouver un prétexte pour éviter la réprimande des parents. Enfin s'est trouvé, l'on rentre à la maison avec mille et une précautions. Si la maman s'éveillait et demandait l'heure! Précautions inutiles, la mère inquiète, n'a pas encore fermé l'oeil. Mademoiselle raconte, encore sous l'effet de l'émotion, le malheureux accident qui est la cause de leur retard. Tout s'arrange facilement. La reprimande est évitée une fois de plus. La jeune fille file à sa chambre à coucher et la "bonne" maman s'endort en songeant aux peines qu'elle aurait eues si cet accident avait eu des suites graves.

Dors, mère trop indulgente. Puisses-tu te réveiller un jour et comprendre que ces courses d'automobiles sont beaucoup plus dangeureuses pour l'âme que pour le corps de ta jeune fille. Les accidents moraux sont souvent plus véridiques que les accidents corporels.

Pasco.

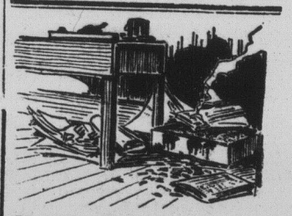

Une Condition telle est une menace jour et nuit

En ce moment même, Le Canada a des centaines de boîtes à rebuts semblables, remplies de bran de scie qui sont la source de gros incendies.

Vous ne pouvez pas tous les prévenir mais vous pouvez en diminuer les pertes.

Il n'y a pas de substitut à une bonne assurance, dans une bonne compagnie. C'est l'agence de la Hartford Fire Insurance Co.

J.-B. MICHAUD
AGENT
Téléphone: 3-11
Edmundston, N. B.

NAISSANCE

A Moncton,est née à M.et Mme Antoine Goguen de la rue King, une fiille baptisée dimanche le 18 mai sous les noms de Marie Vinolia Yolande. Parrain et marraine M. et Mme Auguste Daigle.